

## 1. Informations générales

1.1 Afin de bénéficier du Service Bizz Office Switch (ci-après dénommé "le Service"), le Client doit disposer d'un abonnement à la téléphonie fixe et d'un abonnement mobile chez Proximus. Le présent Service sera considéré comme une option à l'abonnement mobile du Client.

1.2 Étant donné que le Service décrit dans les présentes Conditions spécifiques requiert un abonnement mobile ainsi qu'une solution de téléphone fixe, les Conditions générales du Service de Communication Mobile et du Service de Téléphonie fixe de Proximus sont d'application. Les Conditions générales du Service de Communication Mobile de Proximus restent pleinement applicables, sauf lorsque les présentes Conditions spécifiques y dérogent.

### 2. Procédure contractuelle

2.1 Le présent Service est uniquement compatible avec les plans tarifaires mobiles repris à l'annexe dudit Service.

2.2 Le Contrat entre Proximus et le Client est considéré comme conclu valablement dès l'obtention d'un accord mutuel entre les deux Parties. Il entre en vigueur dès l'activation de l'option Bizz Office Switch par Proximus.

Le Client en sera informé par SMS dès que Proximus à activée avec succès l'option Bizz Office switch.

2.3 Une fois l'option Bizz Office Switch activée, le Client doit télécharger l'application Bizz Switch sur son smartphone et suivre les étapes de configuration avant de pouvoir utiliser le Service.

2.4 Le Contrat est conclu pour une durée indéterminée.

2.5 Le Client peut mettre fin à tout moment au Contrat par écrit. En cas de date de résiliation précisée par le Client, Proximus mettra tout en œuvre, compte tenu des spécificités techniques du Service, pour respecter cette date. À défaut de date de fin précisée par le Client, le Contrat sera résilié moyennant un préavis d'un mois. Dans tous les cas, Proximus confirmera la date de fin du Contrat par écrit.

2.6 En cas de modification des (i) Conditions générales de Proximus pour les Services de Communications Mobiles et/ou de Téléphonies Fixes ou (ii) des présentes Conditions spécifiques en défaveur du Client, le Client peut résilier (i) le Contrat relatif aux Services de Communication Mobile et/ou de Téléphonie Fixe et le présent Service (en cas de modification des Conditions générales de Proximus du Service de Communication Mobile et/ou de Téléphonie Fixe) ou (ii) uniquement le présent Service (en cas de modification des présentes Conditions spécifiques) sans indemnité de résiliation, pour autant que la résiliation ait lieu au plus tard le dernier jour du mois qui suit l'entrée en vigueur de la modification. En cas d'augmentation tarifaire (y compris en cas d'indexation), le Client peut résilier le présent Service sans indemnité de résiliation au plus tard le dernier jour du mois qui suit la réception de la première facture incluant cette augmentation tarifaire. La résiliation est à notifier par n'importe quel moyen écrit.

2.7 En cas de résiliation du présent Service :

- Si le Client souhaite garder son numéro Switch : le numéro Switch sera réalisé en tant que numéro mobile standard et le Client indiquera le plan tarifaire mobile qu'il souhaite voir appliqué à celui-ci, à moins qu'un Client ne demande le port-out de son numéro Switch. Dans ce cas, le Client fournira une nouvelle carte SIM.
- Si le client n'a plus besoin de son numéro Switch, il y sera mis fin. Proximus se réserve le droit de fournir le numéro Switch à un autre client.

### 3. Droits et obligations des Parties

#### 3.1 Numéro Switch

3.1.1 Une fois l'option Bizz Office Switch activée, le numéro de téléphonie fixe sélectionné sera compatible avec le Service Bizz Office Switch et pourra donc être utilisé dans le cadre de celui-ci. Ci-après, le numéro fixe sera appelé "numéro Switch" lorsqu'il sera utilisé via l'application Bizz Switch. Le numéro de téléphonie fixe servant de base au numéro Switch reste parallèlement actif et joignable en permanence.

3.1.2 Le Service n'est pas compatible avec les fonctionnalités de téléphonie fixe suivantes : Déviation d'appel, Affichage du nom, VMS. Autrement dit, ces fonctionnalités seront automatiquement désactivées une fois que Proximus aura activé l'option Bizz Office Switch. PhoneMail sera automatiquement activé sur le numéro de téléphonie fixe sélectionné une fois que Proximus aura activé l'option Bizz Office Switch.

3.1.3 Le Client ne peut effectuer des appels via le numéro Switch à l'aide de son smartphone qu'en cas d'activation du numéro Switch dans l'application Bizz Switch. Le Client peut continuer à utiliser l'appareil de téléphonie fixe ainsi que le numéro fixe qui lui est associé et qui a servi de base pour le numéro Switch indépendamment de l'activation ou non du numéro Switch.

3.1.4 Si le Client a activé son numéro Switch et qu'il effectue un appel sortant via son smartphone, l'interlocuteur verra le numéro Switch. Si l'a activé le numéro

Switch, le Client peut recevoir des appels sur son téléphone fixe et sur son smartphone.

3.1.5 Si le Client a activé son numéro Switch et envoie un SMS via son smartphone, le destinataire du SMS verra le numéro Switch associé avec le service Bizz Office Switch

3.1.6 Si le Client est en roaming et qu'il a activé son numéro Switch, l'interlocuteur verra le numéro mobile standard au lieu du numéro Switch. Afin d'éviter une telle situation, le Client peut se rendre dans son application Bizz Switch et pousser sur le bouton "roaming CLIR" lors de chaque appel<sup>1</sup>. L'interlocuteur ne verra alors aucun numéro s'afficher.

#### 3.2 Application Bizz Switch

3.2.1 L'application Bizz Switch est disponible pour Android, Windows Phone et iOS<sup>2</sup>, et peut être téléchargée via les App Stores traditionnels ou via le site web de Proximus. L'application Bizz Switch n'est pas disponible pour les appareils BlackBerry.

3.2.2 Le Client peut effectuer les opérations suivantes dans l'application Bizz Switch :

- Activer et désactiver son numéro Switch
- Programmer l'activation et la désactivation automatique de son numéro Switch
- Consulter sa messagerie Bizz Switch
- Masquer son numéro Switch en cas de roaming (bouton "CLIR roaming"<sup>3</sup>)
- Configurer une déviation d'appel inconditionnelle depuis le numéro Switch vers un autre numéro.

3.2.3 Le numéro Switch peut être utilisé dès que l'application Bizz Switch a été configurée avec succès. Avant cela, le Client n'est pas en mesure d'utiliser son numéro Switch.

3.2.4 L'utilisation de l'application Bizz Switch entraîne la consommation de données mobiles. Le Client doit faire en sorte que son plan tarifaire mobile couvre ses besoins découlant d'une telle consommation supplémentaire de données mobiles.

#### 3.3 Messagerie Bizz Switch

3.3.1 Pour atteindre la boîte vocale du numéro mobile standard, le Client doit simplement appeler le 1230.

3.3.2 Le Client peut directement choisir d'appeler la boîte vocale du numéro Switch dans l'application Bizz Switch ou d'appeler le 1999.

#### 3.4 Services d'urgence

Si le Client a activé son numéro Switch et qu'il effectue un appel vers les services d'urgence, le numéro mobile standard sera visible pour l'interlocuteur afin de permettre la localisation.

## 4. Tarification et facturation

### 4.1 Tarification

4.1.1 Une fois l'option Bizz Office Switch activée, une redevance mensuelle d'abonnement est due pour le Service jusqu'à résiliation de l'option Bizz Office Switch conformément à l'article 2.5 ci-dessus.

4.1.2 Toute utilisation du numéro Switch par le Client à l'aide de son téléphone fixe sera facturée conformément aux tarifs applicables au Service de Téléphonie fixe. Toute utilisation du numéro Switch par le Client à l'aide de son smartphone sera facturée conformément au plan tarifaire mobile du numéro mobile standard.

### 4.2 Facturation

4.2.1 La redevance mensuelle d'abonnement de l'option Bizz Office Switch sera portée en compte sur la facture du numéro de téléphone fixe.

4.2.2 L'utilisation du numéro Switch et les appels émis depuis celui-ci par le Client à l'aide de son smartphone seront portés en compte sur la facture du numéro mobile standard et l'utilisation du numéro Switch et les appels émis depuis celui-ci par le Client à l'aide de son téléphone fixe seront portés en compte sur la facture du numéro de téléphonie fixe.

4.2.3 Aucune distinction n'est faite sur la facture du numéro mobile standard entre les appels effectués depuis le smartphone à l'aide du numéro mobile standard et ceux effectués à l'aide du numéro Switch. Aucun rapport détaillé n'y

<sup>1</sup>Cette option n'est pas disponible en cas de Windows Phone ou d'iOS.

<sup>2</sup>Au minimum iOS version 2.3, Android version 2.3 ou Windows Phone version 7.5.

<sup>3</sup>Cette option n'est pas disponible en cas de Windows Phone ou d'iOS.

est par ailleurs disponible. Le Client n'a pas la possibilité de solliciter une telle distinction ou un tel rapport détaillé à des fins fiscales ou autres.

## Annexe : Liste des produits de téléphonie fixe et des plans tarifaires mobiles compatibles

Pour la téléphonie mobile :

- ✓ Tous les plans tarifaires Bizz existants (Bizz All-In, Bizz Smart 20, etc.)
- ✓ Tous les Bizz Packs existants

Pour la téléphonie fixe :

- ✓ Ligne PSTN Classic
- ✓ Duo Line
- ✓ Twin
- ✓ ISDN-2 Standard
- ✓ ISDNolP-2 Standard
- ✓ I-Office Voice Mono/Duo
- ✓ Bizz IP Telephony Multi : numéro individuel (pas la série de 10)

Une liste mise à jour des produits de téléphonie fixe et des plans tarifaires mobiles compatibles dans leur version la plus récente est disponible en permanence sur [www.proximus.be](http://www.proximus.be). Le Client peut également obtenir cette liste sur simple demande auprès de son interlocuteur commercial chez Proximus.